

Loi Travail, répression, Macron?

Protestes, grèves!

Conférence et discussion avec Bernard Schmid

Le conflit autour de la « réforme », actuellement en cours, du droit du travail en France prolonge le conflit social de l'année dernière. Au printemps et pendant l'été 2016, pendant cinq mois, un mouvement social a lutté contre la « Loi Travail » à travers des grèves, des manifestations, des occupations de place et des affrontements dans la rue. Malgré tout, cette loi a été finalement adoptée sous la présidence de François Hollande et est entrée en vigueur le 08 août 2016. Auparavant, environ 2.000 personnes avaient été blessées lors de manifestations. Environ 2.000 autres personnes ont été interpellées, mises en garde à vue (GAV) et/ou poursuivies devant les tribunaux.

Cependant, sous la pression d'une protestation sociale massive, la « Loi Travail » a dû être amendée et déradicalisée sur quelques points. Sous la présidence d'Emmanuel Macron, la nouvelle « réforme » - lancée depuis août 2017 - vise à rattraper le coup et à imposer un durcissement des règles, sur les points où le gouvernement précédent avait dû faire des compromis l'année précédente. Ainsi le gouvernement en place en 2016 avait renoncé à imposer un plafonnement (une limite maximale obligatoire) pour les licenciements illégaux, ce qui aurait rendu leur prix calculable à l'avance pour les employeurs. Sous Emmanuel Macron, il s'agit de réintroduire ce plafonnement. Aussi le gouvernement actuel vise-t-il à « fusionner » de force et à limiter les institutions représentatives du personnel dans les entreprises (délégués du personnel ; Comités d'entreprises ; Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

A nouveau, un mouvement de protestation s'est mis en place. Les 12 et 21 septembre ainsi que le 19 octobre, une partie des syndicats français ont appelé à des manifestations et des arrêts de travail. Comme l'année dernière, les grandes manifestations syndicales ont été précédées d'un cortège de tête avec des personnes souvent plus jeunes, et plus radicales. La stratégie de police a été modifiée par rapport à l'année dernière et se veut moins ouvertement provocatrice. Mais il y a toujours des interpellations, suivies de procès devant les tribunaux. En attendant, au moins un groupe social a déjà réussi à gagner, dans le sens que la future « réforme » du droit du travail ne lui sera pas appliquée. C'est le fruit de la grève des conducteurs de camion de fin septembre.

Nous vous proposons de venir discuter des perspectives du mouvement social et de la solidarité internationale, le 31 octobre à La Cantine à Délémont.

Lundi, 31 octobre 2017 | 16:00 Uhr
La Cantine | Les Rondez | Délémont